

Les nécessités d'une thérapeutique à repenser chaque jour, l'attention portée aux trajectoires évolutives des enfants, l'accompagnement humain des familles, les aspects gestionnaires de nos activités, l'animation des équipes multidisciplinaires, l'immersion dans les contradictions permanentes du jeu des forces sociales, forment des lignes de convergence entre les pédopsychiatres de service public.

Extrait du cahier des charges des psychiatres du service public de santé mentale pour enfants et adolescents, A.P.I., 1990 (2^e éd).



Bulletin d'adhésion

Nom Prénom (en majuscules)

Fonction :

- PH tps plein PH tps partiel Praticien contractuel Assistant - CCA
 Interne Retraité Responsable d'UF Chef de service Chef de Pôle
 Fonction universitaire Autre statut, préciser :

Coordonnées professionnelles :

Région : Département :
Si travail - en secteursanitaire, précisez le code du secteur :
- en secteur médicosocial, structure :
Lieu principal d'exercice : adresse, téléphone, email

**Etes-vous intéressé par l'envoi d'informations et de la Lettre de L'API par email ?
Si oui, indiquer l'adresse email à utiliser :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Fiche à retourner accompagnée d'un chèque de 80 € (40 € pour les adhérents de l'AJPJA les deux premières années, 20 € pour les internes) à :

**API - Secrétariat, chez Véronique Puybaret
47, rue du Porche - Le Chauzanel 19600 Chateaux**

**Soit d'une preuve bancaire du virement sur le compte de l'API :
IBAN FR76 1130 6000 3698 3745 9100 017**

www.api.asso.fr

www.helloasso.com/associations/association-des-psychiatres-de-secteur-infanto-juvenile



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christophe Libert (75)
Président

Jérôme Pradère (95)
Vice-président

Sylvie Barreteau (92)
Vice-présidente

Elsa Piot (13)
Trésorière

Véronique Chebat (75)
Trésorière adjointe

Claire Puybaret-Bataille (75)
Secrétaire générale

Virginie Cruveiller (93)
Secrétaire adjointe chargée de com

Anne Caudie (42)
Secrétaire adjointe

Desobry Claudine (62)
Do Dang Patricia (59)
Nadereau Lise (93)
Pavelka Martin (91)
Rabaud Sarah (68)
Sahhar-Maroufi Alice (75)
Schricke Violaine (42)
Zittoun Catherine (75)

association
des psychiatres
infanto-juvéniles
de secteur sanitaire
et médico-social

Siège social :

API, 32 rue Ferdinand Buisson
94500 Champigny-sur-Marne
apicontact@api.asso.fr
www.api.asso.fr



L'association des psychiatres infanto-juvéniles de secteur sanitaire et médico-social est née en 1984, d'une volonté de regrouper des praticiens qui partagent les mêmes pratiques et mettent en commun leurs expériences. En 2022, élargissement pour les pédopsychiatres travaillant dans le secteur médico-social.

✓ L'A.P.I. défend

- Un service public de qualité s'adressant à tous les enfants et leurs familles.
- Un système de prévention.
- Une offre de soins variée et innovante, des soins intégratifs prenant en compte les progrès de la science, l'enfant dans sa globalité et les particularités de son environnement.

✓ L'A.P.I. favorise

- Le compagnonnage professionnel.
- La transmission et les échanges.
- La réflexion sur la place de la psychiatrie infanto-juvénile, dans un paysage socio-politique en mouvement.

✓ L'A.P.I. rassemble

- Un conseil d'administration élu en assemblée générale tous les 4 ans, qui se réunit 2 fois par trimestre à Paris.
- Des réunions des correspondants régionaux avec le CA 2 fois par an.
- Un voyage à travers les richesses de la pédopsychiatrie publique.

✓ L'A.P.I. propose

- Des rencontres régionales organisées par les correspondants régionaux de l'API, permettant notamment de se positionner comme interlocuteurs de l'ARS locale.
- Des échanges avec nos collègues européens et internationaux.
- La Lettre de l'A.P.I. : 2 numéros annuels pour les adhérents (comptes-rendus de journées de formation, débats, réflexions cliniques sur nos pratiques quotidiennes).

- Un site public : www.api.asso.fr, avec un accès réservé aux adhérents : forums, informations, cahier des charges de notre association, annonces, archives de la Lettre.

✓ L'A.P.I. organise

- Les Journées Annuelles Nationales : trois jours de conférences et d'ateliers en mai/juin, où la liberté de ton et l'égalité des échanges permettent de mettre en perspective la richesse et la diversité des pratiques.
- Les Carrefours Annuels de la Pédopsychiatrie, organisés un vendredi de février, conjointement avec la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent & Disciplines Associées (SFPEADA), sur un thème d'actualité.
- Les Journées de Pédopsychiatrie de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP), au Ministère de la Santé et des Solidarités : organisées conjointement avec les autres sociétés et associations de pédopsychiatrie de la FFP et la Direction Générale de la Santé (DGS), sur des thèmes en lien avec les axes prioritaires en santé mentale.

✓ L'A.P.I. s'engage

- En faveur de l'accès aux soins pour tous, sans discrimination, ni stigmatisation.
- Pour la défense des droits de l'enfant et de sa famille.
- Elle soutient des collectifs de défense de notre discipline et des champs en lien avec l'enfance et l'adolescence la recouvrant.
- Elle soutient des projets de recherche clinique pour une éthique de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent.

✓ L'A.P.I. est partenaire

- De l'Association des Jeunes Psychiatres et Jeunes Addictologues (AJPJA).
- Elle est membre de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP).
- Elle représente notre discipline dans des instances régionales (ARS) et nationales (DGS et DGOS).
- Elle participe aux travaux de la Haute Autorité de Santé (HAS) et à des auditions thématiques au Parlement et au Sénat.